

Délibération n°2025-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 16 janvier 2025)

Date de convocation : 06/01/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 16 janvier 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : M. AUSSANT Claude, Mme BERGES Isabelle, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, M. CACHELOU Yoann, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian

Pouvoirs : M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à Mme BLANCHET Anne

Secrétaire de séance : M. DAGUERRE Robert

OBJET : RECOURS A L'EMPRUNT POUR FINANCEMENT DE L'EHPAD

Rapporteur : Fernand MARTIN, Vice-Président

Il est rappelé au conseil communautaire que par délibération n°2023-178, le Conseil a adopté la modification du plan de financement de l'EHPAD de la Vallée d'Ossau, sis sur la commune de Louvie-Juzon, comme suit :

Le plan de financement de l'investissement se décompose ainsi (en TVA à 20%) :

- Etudes diverses-Frais de réseaux-Taxes d'urbanisme etc ...	271 098 €
- Travaux de construction (VRD, imprévus et aléas) :	8 346 000 €
- Honoraires techniques assurances :	1 179 123 €
- Frais financiers :	192 203 €
o Soit un total de dépenses à financer de	9 988 424 €

Les moyens de financements mis en place sont les suivants :

- Subvention du Conseil Départementale des Pyrénées-Atlantiques :	1 008 000 €
- Subvention de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie :	1 000 000 €
- Subvention du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :	22 401 €
- FCTVA :	1 592 804 €
- Prêt PLS Banque des Territoires sur 40 ans –	3 706 565 €
- Prêt PLS Banque des Territoires sur 50 ans –	706 012 €
- Prêt PHARE Banque des Territoires sur 40 ans	952 642 €
- Apport Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau :	1 000 000 €
o Soit un total de financement de	9 988 424 €

Il est désormais opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 000 000 € au titre des restes à réaliser 2024. le montant d'autofinancement de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau à cette opération,

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par le Crédit Agricole, et après en avoir délibéré,

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 1 000 000 €
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements
(construction de l'EHPAD de la Vallée d'Ossau)
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,25 %
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéance constante
- Frais de dossier : 400 € prélevés après la signature du contrat

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le présent rapport ;

Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus avec le Crédit Agricole.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

